

Où surviennent les agressions sexuelles?

Les agressions sexuelles surviennent principalement dans des endroits que l'on pourrait croire sûrs :

- Dans sa propre maison ou dans la maison d'un parent ou ami
- Dans une voiture
- Dans une fête, un club ou un autre genre de rassemblement où il y a de nombreuses personnes
- À l'école
- Au travail
- Dans le bureau d'un médecin ou d'un autre professionnel.



Il est faux de croire que les agressions sexuelles surviennent principalement dehors, la nuit, dans des ruelles ou des parcs sombres.

Qui doit-on blâmer?

La personne qui commet une agression sexuelle est toujours responsable de ses actes, peu importe la situation. Si vous avez été victime d'une agression sexuelle, ce n'est jamais votre faute.

Les filles et les jeunes femmes ne sont pas agressées sexuellement à cause des vêtements qu'elles portent, parce qu'elles flirtaient ou parce qu'elles ont « fait marcher un gars ». Ce sont là des excuses que l'on appelle les « mythes du viol ». On les appelle mythes parce que ce sont de fausses excuses.

Parmi les autres mythes concernant le viol, citons :

MYTHE : « Les hommes qui violent ont une plus grande libido et ne peuvent pas se contrôler, c'est plus fort qu'eux. »

LA VÉRITÉ : Ce n'est qu'une excuse servant à justifier l'agression sexuelle. La violence sexuelle n'a rien à voir avec la « libido incontrôlable » de l'agresseur : une telle chose n'existe pas. Le violeur prend consciemment la décision d'utiliser le pouvoir et le contrôle pour agresser sa victime.

MYTHE : « Seulement certains types d'hommes appartenant à certains groupes sociaux ou raciaux commettent des agressions sexuelles. »

LA VÉRITÉ : En fait, des études ont montré que les hommes qui commettent des agressions sexuelles sont « normaux ». Il s'agit de personnes ordinaires provenant de tous les milieux et de tous les groupes sociaux et culturels.

MYTHE : « S'il n'y a pas de violence ou de force physique, il ne s'agit pas d'une agression sexuelle. »

Qu'est-ce que l'agression sexuelle?

Qu'est-ce que la violence sexuelle?

Consentement -

Vous avez le droit de dire non

Qui est victime d'agression sexuelle?

Qui commet une agression sexuelle?

Où surviennent les agressions sexuelles?

Qui doit-on blâmer?

L'alcool et les drogues peuvent augmenter les risques

La « pilule du viol »

Reconnaître le danger

La prévention est parfois difficile
Que pouvez-vous dire pour vous protéger?

De quelles autres façons pouvez-vous vous protéger?

Si vous êtes victime d'une agression sexuelle...

Quelques effets de l'agression sexuelle

Pourquoi agressent-ils?

Arrêtons la violence sexuelle

LA VÉRITÉ : Il arrive souvent que la victime soit menacée et qu'elle ait trop peur pour se battre contre son agresseur ou pour se défendre. Dans de nombreux cas, l'intimidation sera suffisante pour empêcher la victime de résister parce que l'agresseur a du pouvoir et de l'autorité par rapport à la victime. Parfois, une « pilule du viol » sera utilisée dans les agressions sexuelles, ce qui rend impossible toute résistance de la part de la victime.

MYTHE : « Les femmes affirment injustement avoir été victimes d'un viol pour essayer de dissimuler le fait qu'elles ont eu une relation sexuelle consensuelle. »

LA VÉRITÉ : L'agression sexuelle demeure un crime rarement signalé et non le contraire. En fait, la plupart des agressions sexuelles ne sont jamais signalées. Il est très difficile de se présenter à un poste de police pour faire une déclaration d'agression sexuelle – Par conséquent, il est peu probable qu'un grand nombre de femmes mentent.

MYTHE : « Un homme marié ne peut pas violer sa propre femme. Il a le droit d'avoir une relation sexuelle avec elle. »

LA VÉRITÉ : Lorsqu'un homme force sa femme à avoir une relation sexuelle avec lui, on considère qu'il s'agit d'un viol. En fait, le viol dans le mariage ou dans les relations similaires à un mariage est l'une des formes d'agression sexuelle les plus ignorées. Ce genre de viol n'est pas rare.

Les lois canadiennes reconnaissent que tout acte sexuel non désiré sans consentement est une agression sexuelle.

Visitez notre site Web: www.gov.on.ca/citizenship/owd/indexf.html